

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

## Séance du Jeudi 19 octobre 2017

Nombre de conseillers : 14  
En exercice : 14  
Présents : 12  
Votants : 13

L'an Deux Mil dix-sept, jeudi 19 octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 13 octobre 2017

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, Mme Sylvie THIVILLIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Didier REYMONDON, Mme Aurélie LEVIEUX, Mme Nicole VIRICEL, M Jean-Pierre KHIREDDINE, Mme Christel CANU, M Serge FORISSIER, M Sébastien GUYOT, Mme Michelle GASSILLOUD.

Absents excusés : M Noël BROCHIER, pouvoir à M Didier REYMONDON  
M Henri BRUYAS

Secrétaire de séance : Mme Michelle GASSILLOUD

Début de séance à 20h00

Intervention de Mme Michèle BAZIN de GRDF.

Mme BAZIN explique que la société GRDF modernise son système de comptage du gaz naturel en mettant en place un système automatisé permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des particuliers et des professionnels. Le projet « compteurs communicants gaz » va être déployé par GRDF auprès de 11 millions de consommateurs. Dans ce cadre, GRDF met en place des équipements de télé relevé en hauteur (concentrateur) et remplace les compteurs de gaz existants. Ce projet poursuit deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquents de données de consommation ;
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommation.

Les équipements installés sont composés d'une antenne et d'un concentrateur. Le niveau d'ondes radio émises par la solution technique à travers les transmissions est très faible, de l'ordre de 500 milliwatts pour les concentrateurs, soit une puissance nettement inférieure au risque sanitaire et ne générant donc aucun risque pour l'environnement.

La société GRDF propose un projet de convention-cadre établi en liens étroits avec l'Association des Maires de France, prévoyant les conditions dans lesquelles la commune l'autorise à installer sur un site, un système de télé relevé chargé de recevoir et transmettre les données des compteurs de gaz radiorelevés vers le serveur GRDF.

Après étude, le site proposé est situé sur le parking du stade de la Neylière (A Pomeys, le gaz alimente la salle des sports St Roch, les vestiaires du stade et le lotissement « Les allées du château »).

En contrepartie, la société GRDF s'engage à verser à la commune une redevance forfaitaire de 50 € (conditions énoncées dans la convention).

-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 septembre

1 Abstention Mme Michelle GASSILLOUD

### • DELIBERATION : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION CADRE AVEC GRDF D'INSTALLATION ET D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVE EN HAUTEUR - COMPTEURS GAZPAR-

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevé en hauteur et autoriser Monsieur le maire à signer la convention.

12 VOIX POUR et 1 Abstention M Sébastien GUYOT

### • DELIBERATION : CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la réception du renouvellement de la convention avec la SPA pour 2018. Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas souscrire cette année prochaine.

### • DELIBERATION : ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de la commune de Ste Catherine de rejoindre la CC des Monts du Lyonnais. Cette commune fait actuellement partie du périmètre de la Communauté de Communes du Pays Mornantais. Elle s'est engagée, dès 2014, dans une réflexion pour rejoindre les Monts du Lyonnais et a confirmé sa demande par délibération en date du 7 juillet dernier, après avoir consulté sa population. Le conseil communautaire de la CC des Monts du Lyonnais a approuvé à l'unanimité cette demande d'adhésion. En application de l'art L5211-18, le conseil

municipal de chaque commune membre de la CCMDL dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de la commune de Ste Catherine, dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée ou la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**• DELIBERATION : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIO CULTUREL POUR LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)**

Depuis la rentrée 2014, la commune a fait le choix de conventionner avec le CSC de St Symphorien/Coise pour la gestion et l'organisation des TAP. La convention est donc renouvelée pour l'année scolaire en cours pour un montant de 12 365€ (35 enfants concernés), auxquels seront déduits le fond d'amorçage de l'Etat et les prestations de la CAF touchées directement par le CSC.

Délibération adoptée à l'unanimité

**• DELIBERATION : AUTORISER D'ACHETER UN PORTAIL POUR LES NOUVEAUX LOCAUX TECHNIQUES A UN PARTICULIER**

Monsieur le Maire explique que suite à l'acquisition du nouveau bâtiment pour installer le service technique de la commune, il est nécessaire de changer l'un des portails d'accès. En effet, l'un des portails est condamné et son système d'ouverture a été enlevé. Il est impossible de le réparer pour l'ouvrir à nouveau. Néanmoins, pour un usage optimal du local, les agents techniques doivent pouvoir ouvrir ce portail pour garer les véhicules communaux. Plusieurs devis ont été demandés pour changer ce portail. Entre temps, la commission bâtiment a eu connaissance de l'intention de Monsieur Eugène SEON (Le Bourg 69590 POMEYS) de vendre un portail en bois de 3.50 par 3 mètres. Ce portail est en très bon état. M SEON propose de le vendre au prix de 400 € TTC.

Délibération adoptée à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**OPTIMISATION DU CHAUFFAGE A LA SALLE ST ROCH**: Il est constaté que les vestiaires sont surchauffés, la cuisine très difficile à chauffer. Le chauffage de la grande salle n'est pas satisfaisant... Une étude d'optimisation du chauffage a été conduite par un bureau d'études. Il s'agit de séparer les différents secteurs et de créer des circuits différents selon leur utilisation. La commission bâtiment va maintenant demander des devis à différentes entreprises d'électricité et de chauffage.

**AMENAGEMENT FUTUR LOCAL EPICERIE** : Un chiffrage d'objectif nous a été rendu. Il s'agit maintenant de recruter la maîtrise d'œuvre pour conduire le projet.

**PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE BATIMENT JEAN LETREVE**: La première facture de production a été établie. 12 461 kwh ont été produits en une année pour un montant facturé de 3 163 €. Le plafond sur notre contrat est de 13 500 kwh. Cette production est donc très satisfaisante.

**CLOCHES DE L'EGLISE** : Une demande a été faite en mairie pour arrêter les cloches de l'église la nuit. Après discussion, le conseil municipal a estimé qu'une seule réclamation n'était pas suffisante pour être prise en compte.

**CEREMONIE DU 11 novembre à 17h00** : Les élèves de l'école publique ont été sollicités pour participer à la cérémonie.

---

La séance est levée à 23:10

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 16 NOVEMBRE 2017 à 20h00**

